



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B285

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Extension et réorganisation intérieure du Centre Chorégraphique National de Provence - Avenant n° 1 à la convention d'aménagement confiée à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires »

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_01

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Extension et réorganisation intérieure du Centre Chorégraphique National de Provence - Avenant n°1 à la convention d'aménagement confiée à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires »

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'approbation d'un avenant N°1 à la convention d'aménagement confiée à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » pour la réalisation de l'extension et la réorganisation intérieure du Centre Chorégraphique National de Provence.
Cet avenant prend en compte la modification du délai d'exécution de l'opération et de l'échéancier prévisionnel des dépenses.

Exposé des motifs :

Par délibération du Bureau communautaire du 26 septembre 2013, la CPA approuvait une convention fixant les conditions d'intervention de la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » afin de réaliser une opération d'extension et de

réorganisation intérieure partielle du Centre Chorégraphique National de Provence (CCN - Pavillon Noir) dans le cadre de l'Aménagement du Forum Culturel.

Cette convention, notifiée le 20 novembre 2013 indiquait un délai prévisionnel d'exécution de 32 mois.

Il convient aujourd'hui de prolonger ce délai d'exécution qui ne peut pas être tenu, la réalisation de ce projet nécessitant en effet l'évolution des règles d'urbanisme en cours avec la révision du POS d'Aix-en-Provence en PLU.

Compte tenu de la date prévisionnelle de validation du PLU d'Aix-en-Provence, il convient donc de proroger le délai d'exécution de 18 mois ce qui le porte à 50 mois.

Le nouvel échéancier annexé au présent avenant tient compte de cette modification, le montant total de l'opération n'étant pas modifié.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2003-A285 du Conseil communautaire du 12 décembre 2003 déclarant le Centre Chorégraphique National (CCN) d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2006-A147 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 approuvant la convention de mise à disposition CCN à l'association Ballet Preljocaj ;

VU la délibération n°2009_A153 du Conseil communautaire du 23 octobre 2009 approuvant la création de la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » ;

VU la délibération n°2011_A009 du Conseil communautaire du 25 janvier 2011 renouvelant la convention de mise à disposition du CCN à l'association Ballet Preljocaj ;

VU la délibération n°2013_B445 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention de la Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires" afin de réaliser une opération d'extension et de réorganisation intérieure partielle du Centre Chorégraphique National de Provence (C C N -Pavillon Noir) ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée donnant délégation au Bureau communautaire et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant N°1 à la convention d'extension et de réorganisation intérieure partielle du Centre Chorégraphique National de Provence (CCN -Pavillon Noir) confiée à la SPLA et ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 à la convention annexée et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

AVENANT 1

**Convention fixant les conditions particulières d'intervention de la
Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires »
Pour la Communauté du Pays d'Aix**

**Dans le cadre de l'opération d'aménagement
"Extension du Centre Chorégraphique National"**

**Convention avec la
Société Publique Locale d'Aménagement
« Pays d'Aix Territoires »**

Etablissement

Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Représentant Légal de l'Etablissement ou Autorité Compétente

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Président de la Communauté du Pays d'Aix

Directions référentes

Direction de la Culture, Direction Générale Adjointe Culture et Sports

Direction des Bâtiments, Direction Générale des Services Techniques

Numéro de Contrat

Convention n°

SOMMAIRE

EXPOSE	4
MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 - DELAI D'EXECUTION.....	5

ENTRE :

- La Communauté du Pays d'Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice et, par délégation, par Monsieur Philippe CHARRIN, Délégué à la Culture et aux Equipements Culturels, agissant en cette qualité et en vertu de l'Arrêté n° 2014-079 du 29 Avril 2014 portant délégation de fonctions,

Ci-après désignée par les mots « L'Etablissement Public » ou la « CPA »,

d'une part,

ET

- La Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé à Aix-en-Provence, 2, rue Lapierre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence, le 11 mars 2010, sous le numéro 520 668 443, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, son Président Directeur Général, désigné à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration du 04 Juin 2014.

Ci-après désignée par les mots « La SPLA »,

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

EXPOSE

Le 20 Novembre 2013, la Communauté du Pays d'Aix (CPA) a notifié à la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires (SPLA) une Convention portant sur l'extension et la réorganisation intérieure partielle du Centre Chorégraphique National (CCN) dans le cadre de l'Aménagement du Forum Culturel.

L'Article 4 de cette Convention indique un délai prévisionnel d'exécution de 32 mois.

Il convient aujourd'hui de prolonger ce délai d'exécution qui ne peut pas être tenu.

La réalisation de ce projet nécessite, en effet, l'évolution des règles d'urbanisme qui est en cours avec la révision du POS d'Aix-en-Provence en PLU.

Compte tenu de la date prévisionnel de validation du PLU d'Aix-en-Provence, il convient donc de proroger le délai d'exécution de 18 mois.

Tel est l'objet du présent Avenant 1.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 - DELAI D'EXECUTION

L'Article 4 de la Convention est modifié comme suit :

La présente Convention entrera en vigueur au jour de sa notification à la SPLA, par la CPA, et trouvera son terme un an après l'achèvement de l'exécution de l'ensemble des travaux.

Le délai d'exécution est fixé à 50 mois.

Fait à Aix-en-Provence,

Le :

En 4 exemplaires

Pour la CPA,
Délégué à la Culture et aux Equipements
Culturels

Philippe CHARRIN

Pour la SPLA "Pays d'Aix Territoires",
Le Président Directeur Général

Gérard BRAMOULLÉ

BILAN ET ECHEANCIER PREVISIONNELS AU 23 AVRIL 2015

CHARGES	Bilan prévisionnel HT	Bilan prévisionnel TTC	2015		2016		déjà payé TTC au 23/04/2015
Honoraires							
AMO Programmation	12 000	14 400	2 613		2 040		0
Sondages géotechniques	7 000	8 400	2 100		1 400		0
Géomètre	2 000	2 400	1 000		2 300		200
CSPS	4 000	4 800	0	2 300	4 000	4 000	500
Contrôle technique	10 000	12 000	0	3 500	33 000	33 000	8 000
Maîtrise d'œuvre, SSI	135 000	162 000	43 000	45 000	5 000	3 000	6 400
OPC	12 000	14 400	0		47 740	40 000	15 100
Total honoraires	182 000	218 400	48 713	50 800			
Frais divers							
Assurance dommages d'ouvrages	16 000	19 200	0		19 200		
Reprographie	10 000	11 960	0	3 000	3 000		2 960
Publications	15 000	17 940	0	15 218	0		0
Huissier	5 000	5 980	3 745		0		0
Total frais divers	46 000	55 080	3 745	18 218	22 200	3 000	2 960
Travaux							
Travaux réaménagement intérieur du bâtiment	240 000	288 000	0	40 000	124 000	124 000	
Travaux d'extension	600 000	720 000	0		315 000	315 000	90 000
Equipements et mobilier	150 000	180 000	0		90 000	90 000	
Aménagements extérieurs , accès	127 000	152 400	0		50 000	102 400	
Frais de raccordement aux réseaux	25 000	30 000	0	8 000	11 000	11 000	
Total travaux	1 142 000	1 370 400	0	48 000	590 000	642 400	90 000
Aléas	40 000	48 000	0	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL DES CHARGES	1 410 000	1 691 880	52 458	129 018	671 940	697 400	120 060
Charges Cumulées			73 462	202 480	874 420	1 571 820	1 691 880
RECETTES							
Participation financière ville			200 000		600 000	700 000	91 880
Participations cumulées			300 000	300 000	900 000	1 600 000	1 691 880
Rémunération SPLA	80 000	95 680	29 900		29 900		4 784

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Extension et réorganisation intérieure du Centre Chorégraphique National de Provence - Avenant n° 1 à la convention d'aménagement confiée à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires »

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015